# Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 février 2017

<u>Présents</u>: M. Jean-Paul Robin, M. Georges Montel, Mme Annie Coperet, Mme Françoise Coquillion, M. Jany Cancela, M. Jean-Pierre Botteron, Mme Catherine Cinquin, M. Pierre Coillard, Mme Annick Desplace, M. Patrick Favre, Mme Anne-Marie Fuet, M. Alain Laforest, Mme Valérie Matray, Mme Christiane Rampon.

Absent : M. Thimoté Deprele (donne pouvoir à Jean-Pierre Botteron)

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Botteron

# Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 janvier 2017

Un conseiller demande à ce qu'il soit inscrit pour le sujet - renouvellement de la location du terrain lieu-dit « les Perras » - « qu'un courrier sera envoyé à Monsieur Jean-Pierre Guillin pour lui stipuler que la commune reprendra le terrain ou une partie du terrain en fin d'année 2017 ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compterendu du conseil municipal du 16 janvier 2017.

### **Informations**

Monsieur le Maire informe le conseil :

- D'un courrier d'Agnès Crozet et Perrine Perrault annonçant leur arrêt du poste de coordinatrice des Nouvelles Activités Périscolaires à la fin de l'année scolaire suite aux accusations infondées à leur encontre par une famille de l'école. L'ensemble du conseil municipal apporte son entier soutien à Agnès Crozet et Perrine Perrault et espère qu'elles reviendront sur leur décision.
- De l'assemblée générale du club Lou Gras Mottes qui aura lieu le mardi 21 février 2017 à 14h00 à la maison associative. Tous les conseillers sont invités.
- D'un courrier de remerciements des Sarmentelles pour la subvention 2016 et d'une demande de subvention pour 2017.
- D'un contact avec la mairie de Beaujeu. En effet, suite au coup de vent du 4 février dernier, le toit de la salle des sports, qui devait recevoir les conscrits, a été endommagé. Sylvain Sotton, Maire de Beaujeu a demandé l'espace loisirs pour cette fête qui se déroulera le 18 et 19 mars 2017.
- Que le Paris-Nice passera sur la commune le 8 mars, les routes seront coupées de 11h00 à 17h30. Une animation aura lieu sur la place, organisée par l'association les Retrouvailles en collaboration avec le Comité des fêtes, le Cru et la commune.
- Que l'assemblée des sociétaires du crédit agricole aura lieu le 16 février à 18h30 au théâtre de Beaujeu.

# **Finances**:

# **Tarifs et participations 2017**

Jany Cancela, adjoint aux finances, présente au conseil municipal les tarifs 2017 suite aux propositions émises par la commission finances. Un tableau est distribué aux conseillers.

<u>Droit d'occupation pour les forains</u> : 40 € par manège et par manifestation

<u>Cimetière – concession</u>: 30 ans : 80 € le m²

50 ans: 150 € le m<sup>2</sup>

<u>Cimetière – columbarium</u> : 15 ans : 600 €

30 ans : 900 €

Jardin du souvenir : gratuit

Droit de stationnement pour les commerçants ambulants : 3 € par semaine, 80 € à l'année

<u>Cyberespace</u>: Abonnement : 11 € par famille et par an

Impression noir et blanc : 0,10 €
Impression couleurs : 0,30 €

Atelier informatique lundi soir :  $6 \in les 2$  heures Atelier informatique mardi matin :  $6 \in les 2$  heures Atelier informatique jeudi matin :  $6 \in les 2$  heures Atelier informatique vendredi matin :  $6 \in les 2$  heures

1

Salles	Durée ou objet	Tarifs habitants de Régnié-Durette	Tarifs habitants extérieurs ou associations extérieures	Associations communales
Espace Loisirs	1 jour	<b>510 €</b> + frais eau, gaz, électricité (Caution de 1 500 € + 500 € ménage)	950 € + frais eau, gaz, électricité (Caution de 1 500 € + 500 € ménage)	<b>Gratuité totale</b> (Caution de 1 500 € + 500 € ménage)
Bar Espace Loisirs	1 jour	<b>170 €</b> (Caution de 1 500 € + 200 € ménage)		Gratuité totale (Caution de 1 500 € + 200 € ménage)
Terrain enherbé (exposition à but commercial)	1 jour	<b>500 €</b> (Caution de 2 000 €)	<b>500 €</b> (Caution de 2 000 €)	<b>500 €</b> (Caution de 2 000 €)
Salle des Fêtes	journée (uniquement pour les funérailles)	<b>70 €</b> (caution 800 € + 300 € ménage)	<b>70 €</b> (caution 800 € + 300 € ménage)	
	1 jour sans cuisine	<b>130 €</b> (caution 800 € + 300 € ménage)	<b>200 €</b> (caution 800 € + 300 € ménage)	<b>Gratuité totale</b> (caution 800 € + 300 € ménage)
	1 jour avec cuisine	<b>200 €</b> (caution 800 € + 300 € ménage + 200 € cantine)	<b>300 €</b> (caution 800 € + 300 € ménage + 200 € cantine)	<b>Gratuité totale</b> (caution 800 € + 300 € ménage + 200 € cantine)
	2 jours sans cuisine	<b>250 €</b> (caution 800 € + 300 € ménage)	<b>360 €</b> (caution 800 € + 300 € ménage)	<b>Gratuité totale</b> (caution 800 € + 300 € ménage)
	2 jours avec cuisine	<b>320 €</b> (caution 800 € + 300 € ménage + 200 € cantine)	<b>500 €</b> (caution 800 € + 300 € ménage + 200 € cantine)	<b>Gratuité totale</b> (caution 800 € + 300 € ménage + 200 € cantine)

Toute association ayant son siège sur Régnié-Durette depuis plus de 3 ans, aura la gratuité totale sans frais de fonctionnement. Tout transfert de cet avantage auprès d'un tiers privé justifiera de l'annulation de celle-ci et pour une durée indéterminée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les propositions tarifaires telles que présentées.

#### **Tarif Raid Bleu 2017**

Jany Cancela, adjoint aux finances, informe le conseil municipal de la proposition de la commission finances. En ce qui concerne la manifestation du Raid Bleu, il explique que la société Amada bénéficie de la gratuité du Cru Régnié et doit payer 130 € de frais de fonctionnement + les frais d'eau, de gaz et l'électricité. Il propose de maintenir les cautions à 1 500 € pour parer à d'éventuelles dégradations et de 500 € pour le ménage.

En ce qui concerne le terrain enherbé devant l'espace loisirs, le tarif proposé est de 500 € en cas d'exposition à but commercial, avec une caution de 2 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir le tarif actuel pour le Raid Bleu, soit 130 € de frais de fonctionnement + les frais d'eau, de gaz et l'électricité. Décide de maintenir les cautions à 1 500 € pour parer à d'éventuelles dégradations et 500 € pour le ménage. Fixe le tarif de location du terrain enherbé devant l'espace loisirs à 500 € en cas d'exposition à but commercial. Décide de maintenir la caution à 2 000 € pour le terrain enherbé.

#### Vote des subventions 2017

Distribution aux conseillers du tableau des subventions étudiées en commission finances. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes :

- 3 600 € pour le CCAS (régularisation comptable),
- 150 € pour APG-CATM,
- 60 € pour l'amicale des donneurs de sang,
- 3 520 € au restaurant scolaire du Sou des Ecoles,
- 2 € / jour / enfant pour l'Amicale Laïgue de Beaujeu, soit une provision de 300 €,
- 1 000 € au budget « jeunes joueurs » de Beaujolais Basket,

- 2 000 € pour la coopérative scolaire,
- 300 € pour les Resto du Cœur,
- 2 € / jour / enfant pour le Chat-Pito, soit une provision de 1 500 €,
- 200 € de provision pour le remboursement de l'électricité prise au caveau pour les wc publics,
- 650 € de provision pour le Sou des Ecoles pour le cabinet comptable chargé d'établir les payes des salariés,
- 150 € pour les Sarmentelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix « pour » et 1 abstention, décide d'allouer la subvention suivante :

- 500 € pour les Retrouvailles.

# **Approbation du Compte Administratif 2016**

Distribution aux conseillers des documents officiels du compte administratif 2016 et des résultats du compte de gestion 2016 du Trésor Public. Jany Cancela, adjoint aux finances, présente au conseil municipal le compte administratif 2016, qui dégage un excédent de fonctionnement cumulé de 54 099,53 € et un déficit d'investissement de 55 111,22 €, soit un déficit global de clôture de 1 011,69 €. Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016.

# **Approbation du Compte de Gestion 2016**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte de gestion 2016 établi par le receveur et dont la comptabilité est identique à la comptabilité communale.

# **Urbanisme:**

#### PLU:

# <u>Suite au transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes Saône-Beaujolais, demande à la CCSB de poursuivre et achever la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme</u>

Françoise Coquillion, adjointe à l'urbanisme, informe le conseil municipal que la commission urbanisme s'est réunie le 2 février pour rencontrer le commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique pour le PLU et que, la commission, également réunie le 9 février dernier, a pu rencontrer Madame Pauline Manac'h chargée de mission en aménagement du territoire à la CCSB.

Elle donne lecture du fondement juridique du transfert de compétence PLU à la CCSB intervenu au 1<sup>er</sup> janvier 2017 suite à la fusion de communautés de communes en indiquant que, dans le cadre des textes en vigueur, deux solutions s'offrent à la commune, comme à d'autres également en cours de révision de leur document d'urbanisme sur le territoire :

1) Si la commune veut l'aboutissement du PLU, qu'elle a élaboré jusqu'à ce jour, il est indispensable de demander à la CCSB la poursuite de la procédure jusqu'à son approbation.

A notre stade d'élaboration, la CCSB va assurer le suivi administratif, en concertation avec le secrétariat de mairie, concernant l'enquête publique et la procédure jusqu'à l'approbation du PLU par le conseil communautaire. Il est précisé que le PLU reste communal et ne prend pas l'appellation de PLUi. Concrètement, les élus de la commission urbanisme, et non les délégués communautaires, vont continuer à travailler sur le fond du dossier, notamment pour répondre aux avis des Personnes Publiques Associées et pour recueillir l'avis du commissaire enquêteur qui sera intégrer dans l'approbation. Après l'enquête publique, il est prévu que la CCSB sollicitera l'avis du conseil municipal avant de soumettre le PLU pour approbation au conseil communautaire qui est désormais l'organe compétent. Les frais administratifs à partir de ce transfert de compétence seront payés par la CCSB qui les déduira de la dotation annuelle attribuée à Régnié-Durette.

Pendant une période transitoire, entre le 27 mars 2017 (date limite fixée par la loi ALUR) et le moment où le PLU deviendra exécutoire, la commune sera temporairement sous RNU (Règlement National d'Urbanisme).

2) Si la commune ne demande pas la poursuite de la procédure par la CCSB, la révision du POS et sa transformation en PLU s'arrête et il n'y a aucun moyen pour la commune de continuer en interne. En conséquence, le POS continuera de s'appliquer mais seulement jusqu'au 27 mars 2017. A partir de cette date, la commune repassera définitivement sous RNU.

Il est précisé que l'instruction des DIA devient aussi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, compétence communautaire et que, pour le moment, l'instruction des dossiers d'urbanisme reste de la compétence communale.

En ce qui concerne les DIA, pendant une période transitoire, les demandes seront toujours soumises au conseil municipal pour avis informel avant transmission pour signature au Président de la Communauté de Communes. La volonté du Président de la CCSB étant de déléguer d'ici quelques temps cette compétence aux communes pour qu'elles conservent la décision sur leur droit de préemption.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L. 153-9.

Vu la loi nº 2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU),

Vu la loi nº 2003-590 du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat (UH),

Vu la loi nº 2006-876 du 16 juillet 2006 portant Engagement National pour le Logement (ENL),

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'Environnement, dite loi Grenelle II, modifiée par la loi n° 2011-12 du 5 janvier 2011 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation du droit de l'Union européenne,

Vu la loi nº 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

Vu la loi nº 2015-991 du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2016-11-16-003 du 16 novembre 2016 prononçant la fusion de la Communauté de Communes du Haut Beaujolais, de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais et intégration de la Commune de Saint Georges de Reneins avec des compétences attribuées dont le plan local d'urbanisme et document en tenant lieu et carte communale,

Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 23 novembre 2001 et modifié le 2 mai 2005,

Vu la délibération du 7 décembre 2011 prescrivant la révision du POS et sa transformation en PLU,

Vu la délibération du 22 novembre 2012 précisant les motivations et objectifs de la révision du POS,

- Concevoir un projet durable offrant à la commune un aménagement économe en espace tout en préservant les ressources naturelles.
- Renforcer l'affirmation d'un village rural et diversifier l'habitat en favorisant le développement de logements collectifs intermédiaires, performants et économes.
- Permettre une bonne intégration sociale et générationnelle en dynamisant le centre bourg
- Encourager la solidarité sociale et générationnelle de la commune.
- Protéger et valoriser le patrimoine bâti (murets, puits, cadoles, ...) et non bâti (haies, arbres, jardins, ...).
- Organiser l'utilisation de l'espace pour maintenir sa vocation agricole et offrir à la population des lieux de vie de qualité.
- Prendre en compte l'évolution des bâtiments d'exploitation agricole.
- Développer des activités commerciales et artisanales sur la commune.
- Prendre en compte les orientations des documents supra communaux et en particulier : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Beaujolais, le Plan Local d'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu, les dernières évolutions législatives et réglementaires en matière d'urbanisme et en particulier la loi engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle), le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).
- Promouvoir l'identité du village par la valorisation de son patrimoine bâti, naturel et paysager.
- Maintenir le fonctionnement écologique du territoire : protection des réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques.
- Optimiser l'organisation de l'activité économique en soutenant l'activité agricole, en favorisant l'activité commerciale en centre bourg et en valorisant les activités de loisirs et de tourisme.

Vu les modalités de concertation fixées par la délibération du 7 décembre 2011

Vu la délibération du 12 septembre 2013 prenant acte du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de développement Durables (PADD).

Vu la délibération du 20 octobre 2016 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU.

Considérant que l'article L.153-9 du Code de l'urbanisme dispose que l'établissement public de coopération intercommunale peut décider, après accord de la commune concernée, d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu, engagée avant la date de sa création

Considérant qu'il convient de demander à la Communauté de Communes Saône-Beaujolais dont fait partie la commune de Régnié-Durette de poursuivre et achever la révision du POS et sa transformation en PLU.

Il est proposé au Conseil municipal de demander à la Communauté de Communes Saône-Beaujolais, dont fait partie la commune de Régnié-Durette, de poursuivre et achever la révision du POS et sa transformation en PLU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander à la Communauté de Communes Saône-Beaujolais de poursuivre et d'achever la révision du POS et sa transformation en PLU pour la commune de Régnié-Durette.

Au sujet de l'enquête publique, Françoise Coquillion explique la procédure et indique les informations suivantes. Elle aura lieu en mairie du mercredi 8 mars au samedi 8 avril 2017 inclus.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie : jeudi 9 mars de 14h00 à 17h00, mercredi 15 mars de 14h00 à 17h00, lundi 20 mars de 9h00 à 12h00, jeudi 30 mars de 17h00 à 20h00 et samedi 8 avril de 9h00 à 12h00.

Des affiches seront apposées en mairie, sur le panneau d'affichage vers l'école, dans tous les hameaux et sur le site internet. Une adresse mail spécifique, destinée à l'enquête électronique pour les personnes qui souhaitent participer par le biais d'internet, a été créée : <a href="mailto:enquête;">enqueteplu@regnie-durette.com</a>

# Modifications éventuelles à déposer lors de l'enquête publique

Françoise Coquillion indique que la réunion de la commission urbanisme prévue à ce sujet a été essentiellement consacrée au transfert de compétence et le sujet de modifications n'a pas avancé. Il sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal. Elle précise que si le conseil municipal valide d'éventuelles modifications, elles ne pourront pas faire l'objet

d'une délibération, mais devront être adressées au commissaire enquêteur par courrier au même titre que quiconque. Elle indique que des Personnes Publiques Associées ont déjà envoyé leurs avis qui seront étudiés en commission.

# Validation du projet de zonage d'assainissement

Françoise Coquillion, adjointe à l'urbanisme, explique au conseil municipal la nécessité de mettre à jour le zonage d'assainissement de la commune de façon à le rendre compatible avec le PLU. Elle indique que la commission urbanisme a rencontré un consultant du bureau d'étude Safège, travaillant pour le SIAMVA. De cette réunion, un projet de plan de zonage d'assainissement collectif compatible avec le PLU a été élaboré. Il est demandé sa validation au conseil municipal avant de le transmettre au SIAMVA, seul compétent en matière d'assainissement collectif, qui devrait l'arrêter tel que et lancer l'enquête publique correspondante rapidement : une réunion de bureau devant avoir lieu le 28 février prochain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix « pour » et 2 abstentions, valide ce plan de zonage qui sera transmis au SIAMVA, sollicite le SIAMVA pour son approbation et le lancement de l'enquête publique nécessaire dans les meilleurs délais.

# **DIA**

Françoise Coquillion adjointe à l'urbanisme, présente une DIA pour la parcelle AP 102, « Aux Bruyères». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption.

# Festivités : Prévision d'un feu d'artifice été 2017

Annick Desplace, responsable de la commission festivités, informe le conseil municipal que la commission a évoqué l'organisation d'un feu d'artifice, pour un coût approximatif de 3 000 €. La date du samedi 15 juillet 2017 a été retenue puisque ce jour-là, le caveau et le comité des fêtes organiseront leurs 50 ans. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 14 voix « pour » et 1 abstention accepte l'idée d'organiser un feu d'artifice le samedi 15 juillet 2017 pour un montant maximum de 3 000 €.

# **Commissions communales et intercommunales**

# **Commission bâtiments**

Georges Montel informe le conseil :

- que suite à l'audit énergétique mis en place par la CCSB, il a reçu Monsieur Babe du bureau d'étude FGE pour le rendu des rapports des bâtiments communaux. De gros travaux d'isolation seront à mettre en place et de nombreuses menuiseries seront à changer. Le système de chauffage est globalement satisfaisant.
- qu'il devra prendre contact avec le Syder pour l'éclairage public qui est tout à revoir.
- que les travaux d'écoulement des eaux pluviales ont commencé au cimetière du bourg.

#### **Commission communication**

Annie Coperet informe le conseil :

- que le bulletin communal est en relecture pour une parution fin février.
- que la dénomination des voies devrait bientôt pouvoir être mise au vote du conseil.

#### **Commission fleurissement**

Annie Coperet informe le conseil que la commission travaille sur la décoration de la place du village à l'occasion du Paris-Nice et de la fête des conscrits.

# **Commission associations**

Jean-Pierre Botteron informe le conseil :

- qu'il a assisté avec Pierre Coillard à la réunion de préparation du Rallye Lyon Charbonnières à la mairie de Vauxrenard. Le rallye aura lieu le samedi 22 mars, les routes seront fermées de 6h30 à 17h45. Une information sera distribuée dans les boites aux lettres des riverains concernés.
- qu'il a rencontré avec Georges Montel le président du tennis, suite au courrier reçu en mairie. M. Pognant souhaiterait que soient tournés 2 projecteurs pour éclairer le 2<sup>ème</sup> terrain de tennis et qu'un projecteur soit rajouté sur le mat central. Il souhaiterait également que le tennis soit autorisé à récupérer un des deux vestiaires (anciennement réservé au club de foot) pour agrandir leur local en perçant une porte entre les 2 salles, demande à la mairie de prendre en charge le sable pour l'entretien des terrains, l'achat du produit anti-mousse et le débroussaillage des abords des terrains dès l'apparition de ronces, c'est-à-dire une à deux fois par an.
- qu'il a assisté à l'assemblée générale du comité des fêtes. Le 25 mars, le Rallye des Vignes n'aura pas de spéciale de nuit : la course commencera plus tôt le matin afin que la remise des récompenses puisse se dérouler vers 21h00. Le parc assistance sera sur le parking de Mommessin, donc plus proche pour les coureurs.
- que l'aspirateur à eau à la salle des fêtes est très apprécié par toutes les associations.
- qu'un charriot de tables à la salle des fêtes a été équipé de 4 roues directrices ce qui le rend beaucoup plus maniable.

# **Commission école**

Catherine Cinquin informe le conseil :

- qu'un conseil d'école aura lieu le mardi 14 février à 18h00.
- qu'elle a rencontré le Président et la vice-présidente du Sou des Ecoles qui lui ont fait part de leur inquiétude sur la garderie périscolaire. Ils souhaiteraient savoir si la surface de la garderie est aux normes pour le nombre d'enfants accueillis, et organiser un exercice d'évacuation pendant la garderie. Ces questions ont été posées au Centre de Gestion du Rhône. Ils ont également demandé une tablette ou un smartphone pour l'ouverture de la porte d'entrée lorsque la garderie se fera à l'extérieur des locaux. En ce qui concerne la demande de M. Roche pour l'installation de jeux dans la cour, le Sou des Ecoles est prêt à le financer. Ils ont également demandé à ce que soit organisée une fête à la fin de l'année scolaire et que les instituteurs préparent un petit spectacle.

# **Commission voirie**

Patrick Favre informe le conseil :

- qu'une réunion aura lieu prochainement.
- que la balayeuse a été livrée.
- que le regard situé à la Chapelière a été couvert d'une grille, confectionnée par les employés communaux.

### **Commission commerces**

Jany Cancela informe le conseil municipal que le comité de suivi du multiservices a eu lieu avec Jessie Dhaisne et son comptable. Plusieurs choses sont à voir, entre autres remédier au problème de surconsommation d'électricité. Une vérification de tous les appareils sera faite et l'abonnement sera réévalué en fonction de la consommation.

# **Commission intercommunale**

#### **Commission culture**

Annick Desplace informe le conseil que la commune s'est positionnée pour un spectacle été 2017 programmé par la CCSB. Une réunion aura lieu mardi 14 février à Belleville.

### **Questions diverses**

Une conseillère souhaiterait que soit vue rapidement l'implantation des parkings pour le passage du Paris-Nice.

### La séance est levée à 23h06